

PLAN INTERNATIONAL FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 juin 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2024)

Au Conseil d'administration
PLAN INTERNATIONAL FRANCE
14, rue Scandicci
Tour Essor
93 500 Pantin

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation PLAN INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 4 décembre 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie



Plan International France

Bilan et Compte de Résultat

30 juin 2024

BILAN ACTIF en Euros

Rubriques		Montant Brut	Amortissements et dépréciations	30/06/2024	30/06/2023
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immos incorp en cours					
Logiciels		485 252	482 912	2 340	3 294
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions		1 298 331	184 946	1 113 385	1 151 650
Installations techniques, matériel		15 665		15 665	15 665
Autres immobilisations corporelles		406 434	332 180	74 254	66 110
Avances et acomptes		10 008		10 008	10 008
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		0		0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Dépôt de garantie					
	Total I	2 215 691	1 000 038	1 215 653	1 246 728
ACTIF CIRCULANT					
EN-COURS					
Avances et acomptes versés sur commandes		805		805	805
CREANCES					
Compte interco et Plan International		773 680		773 680	334 907
Créances reçues par legs ou donations		197 138		197 138	129 587
Autres comptes créditeurs et débiteurs				0	0
Autres créances		15 209		15 209	1 300
Subventions à recevoir		6 320 967		6 320 967	8 885 052
Dons et partenariats à recevoir		839 221		839 221	749 327
DIVERS					
Disponibilités		2 051 986		2 051 986	4 485 142
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		129 069		129 069	80 408
	Total II	10 328 075	0	10 328 075	14 666 528
	TOTAL GENERAL	12 543 766	1 000 038	11 543 728	15 913 256

BILAN PASSIF en Euros

Rubriques		30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES			
Fonds Propres sans droit de reprise			
<i>Fonds propres Statutaires : Dotation pérenne représentative d'autres actifs inaliénables</i>		1 500 000	1 427 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>			
Fonds Propres avec droit de reprise			
<i>Fonds propres Statutaires</i>			
<i>Fonds propres complémentaires</i>			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>			
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		306 300	106 300
Report à nouveau		428 686	102 654
Excédent ou déficit de l'exercice		(183 348)	599 032
	Total I	2 051 638	2 234 986
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds dédiés		4 804 370	5 494 161
	Total II	4 804 370	5 494 161
PROVISIONS			
Provisions pour risques et charges		127 864	79 338
	Total III	127 864	79 338
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		120 193	157 781
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		325 022	317 249
Dettes fiscales et sociales		415 437	369 193
DETTES DIVERS			
Compte interco - Plan International		1 385	22 011
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		30 492	1 641
Autres dettes		323 737	336 247
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		3 343 589	6 900 648
	Total IV	4 559 856	8 104 770
	TOTAL GENERAL	11 543 728	15 913 256
	<i>Résultat de l'exercice en centimes</i>	- 183 348,29	599 031,90
	<i>Total du bilan en centimes</i>	11 543 728,35	15 913 256,05

COMPTE DE RESULTAT en Euros

	30/06/2024	30/06/2023
Concours publics et subventions d'exploitation	5 670 506	4 907 711
Subventions		
Ressources liées à la générosité du public		
dont Dons manuels	11 297 903	11 759 044
dont Mécénats	287 802	333 316
dont Legs, donations et assurances-vie	213 561	169 951
Contributions financières	348 968	407 465
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	112 374	126 320
Autres produits		
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	3 046 818	3 642 487
PRODUITS D'EXPLOITATION	20 977 931	21 346 294
Autres achats et charges externes	2 827 188	2 328 793
Impôts, taxes et versements assimilés	227 659	201 351
Salaires et traitements	1 873 010	1 744 028
Charges sociales	839 219	751 983
Missions sociales à l'étranger	12 881 559	11 541 434
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	91 869	90 440
Dotations aux provisions pour risques et charges	63 534	43 274
Autres charges		
Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 357 027	4 044 525
CHARGES D'EXPLOITATION	21 161 066	20 745 827
RESULTAT D'EXPLOITATION	(183 135)	600 467
Autres intérêts et produits assimilés	3 587	1 193
PRODUITS FINANCIERS	3 587	1 193
Intérêts et charges assimilées	2 231	2 628
CHARGES FINANCIERES	2 231	2 628
RESULTAT FINANCIER	1 357	(1 435)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 570	
Dotations exceptionnelles aux amortissements		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 570	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 570)	
TOTAL DES PRODUITS	20 981 518	21 347 487
TOTAL DES CHARGES	21 164 867	20 748 455
EXCEDENT	(183 348)	599 032
Dons en nature	350 557	199 695
Prestations en nature		
Bénévolat	22 718	20 752
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	373 275	220 447
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	350 557	199 695
Prestations en nature		
Personnel bénévole	22 718	20 752
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	373 275	220 447

Plan International France

Annexe aux comptes sociaux

30 juin 2024

SOMMAIRE

Table des matières

1	INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS	9
1.1	Objet social, activités et moyens mis en œuvre	9
1.2	Les principaux faits marquants de l'exercice	9
1.3	Événements postérieurs à la clôture	10
2	PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'ÉVALUATION	11
2.1	Généralités	11
2.2	Changements de méthode comptable	11
3	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	11
3.1	Relatifs aux postes du bilan – Actif	11
3.1.1	Immobilisations et Amortissements	11
3.1.2	Créances	12
3.2	Relatifs aux postes du bilan – Passif	12
3.2.1	Fonds propres de la Fondation	12
3.2.2	Fonds dédiés aux programmes	12
3.2.3	Emprunts	12
3.2.4	Dettes	12
4	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	13
4.1	Fait générateur pour l'enregistrement des produits	13
4.2	Allocation des transferts aux pays	13
4.3	Participation aux frais de gestion	13
5	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN	14
5.1	Relatifs aux postes du bilan – Actif	14
5.1.1	Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé	14
5.1.2	Tableau de variation des amortissements	14
5.1.3	Créances	15
5.1.4	Disponibilités	15
5.2	Relatifs aux postes du bilan – Passif	15
5.2.1	Fonds propres de la Fondation	15
5.2.2	Provision pour risques et charges	16
5.2.3	Fonds dédiés aux programmes de la Fondation	16
5.2.4	Dettes	17
6	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
6.1	Analyse des produits d'exploitation	18
6.2	Legs, donations et assurances vie	18
6.3	Répartition des aides financières	19
7	AUTRES INFORMATIONS	20
7.1	Effectif au 30 juin 2024	20
7.2	Engagements hors bilan donnés	20
7.3	Engagements hors bilan reçus	20
7.4	Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature	20
7.5	Honoraires des commissaires aux comptes	20
8	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	21
8.1	Produits	24
8.1.1	Produits liés à la générosité du public	24
8.1.2	Produits non liés à la générosité du public	24

8.1.3	Subventions et autres concours publics	24
8.1.4	Dotations aux provisions et dépréciations	25
8.1.5	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	25
8.2	Charges	25
8.2.1	Missions sociales	25
8.2.2	Frais de recherche de fonds.....	26
8.2.3	Frais de fonctionnement.....	26
8.2.4	Dotations aux provisions et dépréciations	26
8.2.5	Report en fonds dédiés de l'exercice.....	26
8.2.6	Excédent ou déficit.....	26
8.2.7	Charges financées par la générosité du public.....	26
8.3	Contributions volontaires en nature	27
8.3.1	Bénévolat	27
8.3.2	Prestations en nature	27
8.3.3	Dons en nature.....	27
9	COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)	28
9.1	Principes généraux de l'établissement du CER.....	28
9.2	Emplois par destination	28
9.3	Ressources par destination	28
9.4	Ressources reportées liées à la générosité du public.....	28

1 INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

Plan International France est une organisation de solidarité internationale indépendante, membre du réseau Plan International. Ce réseau, créé en 1937, est présent dans 83 pays et conduit près de 2 000 projets, bénéficiant à 40,5 millions d'enfants.

Active depuis 1993 et reconnue fondation d'utilité publique en 2016, l'ONG Plan International France œuvre pour un monde plus juste qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité entre les filles et les garçons.

Grâce à sa communauté de 33 000 donateurs et donatrices, aux mécénats d'entreprise et aux subventions publiques, l'ONG développe avec ses partenaires locaux des programmes en contexte de crise comme de développement autour de trois grands axes :

- L'éducation, la formation professionnelle et l'insertion socio-économique pour donner aux enfants et aux jeunes accès à une éducation de qualité et à un emploi décent.
- La protection des enfants, et en particulier les filles, contre toutes les formes d'exploitation et de violence, y compris en situation de crise humanitaire.
- L'engagement des jeunes pour permettre aux enfants et aux jeunes de connaître et défendre leurs droits et de devenir des citoyens et citoyennes engagés.

Le combat de l'ONG pour les droits des filles et pour l'atteinte de l'égalité de genre s'inscrit de façon transversale dans tous ses programmes.

Plan International France a quatre missions principales :

- Collecter des fonds publics et privés pour financer ses programmes dans les pays d'intervention ;
- Accompagner techniquement les équipes terrain dans le montage, la réalisation et l'évaluation des programmes ;
- Mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour interpeler les décideurs et décideuses politiques.
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information auprès du grand public.

Pour mener à bien ses missions, l'ONG Plan International France mobilise essentiellement trois types de ressources :

- Les produits de la générosité du public, incluant le mécénat d'entreprise ;
- Les contributions financières des organismes sans but lucratif ;
- Les subventions et concours publics.

1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice

L'année fiscale 2024 (FY24) couvrant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est une année particulière à plusieurs titres. D'une part, elle s'inscrit dans un contexte de politisation et diminution de l'aide publique au développement, ce qui a des implications majeures pour le volume de programmation de Plan International France, certaines de ces implications étant encore à venir. D'autre part, conformément aux décisions du Conseil d'administration, c'est une année d'investissement permettant le développement et les tests d'offres de collecte, et le travail de déclinaison de la stratégie des programmes, faisant évoluer les perspectives pour les prochaines années.

S'agissant des ressources, l'année 2024 a confirmé la tendance à la diminution des ressources issues du parrainage (-3%), constatée en France comme dans les autres pays du réseau. L'ONG a continué à investir dans l'acquisition : en septembre FY24 les opérations de recrutement de nouveaux parrainages dans l'espace public, dit « en face à face », ont été lancées permettant une reprise à la hausse des recrutements. Par ailleurs, la nouvelle offre de soutien régulier a été lancée sur cet exercice 2024, les résultats sur la deuxième partie de l'année dessinant une trajectoire positive. L'ONG a également continué à investir sur le développement des libéralités : legs, donations et assurance-vie.

Enfin, les financements institutionnels ont progressé sur l'exercice de plus de 16% s'établissant à près de 5.7 millions d'euros. L'exercice a vu la fin de plusieurs projets pluriannuels, l'enjeu pour 2025 est donc d'obtenir de nouvelles subventions notamment en répondant à des appels à projets de bailleurs de fonds institutionnels dans un contexte peu favorable de politisation de l'aide qui ne nous permet plus de recevoir des subventions françaises pour certains pays. Par ailleurs, la diminution de l'aide publique au développement de la France pourrait avoir des conséquences dans un futur proche sur nos ressources issues des bailleurs publics.

Les dépenses effectuées par l'ONG sur l'exercice clos ont été essentiellement consacrées à ses missions sociales qui représentent 84,6% de l'ensemble de ses emplois hors report en fonds dédiés. Ces missions comprennent principalement les missions d'appui au montage et au suivi des programmes ainsi que les transferts financiers vers le terrain pour la mise en œuvre de ces programmes. Pendant l'année, l'ONG a renforcé sa mobilisation sur les opérations d'urgence, avec la mise en œuvre d'un projet de réponse à la crise au Soudan cofinancé par le Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, et le lancement de deux projets cofinancés par la DG ECHO de l'Union Européenne au Cameroun et au Tchad

Les frais de collecte ont représenté 12.3 % des emplois, permettant de recruter et fidéliser des donateurs et donatrices et d'assurer la pérennité des actions de l'ONG. Enfin, 2.7% des dépenses ont permis de couvrir les frais de fonctionnement de la structure.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes qui vous sont présentés, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement de l'annexe aux comptes sociaux.

2 PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Généralités

Les comptes annuels de la Fondation Plan International France sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 24/11/2015 et, des dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire. L'exercice 2024 court du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

2.2 Changements de méthode comptable

L'exercice 2024 n'a pas connu de changements comptables par rapport à 2023.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif

3.1.1 Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations et dépréciations sont enregistrées conformément à la réglementation CRC 2002-10 et 2004-06.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la fondation, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-dessous détaille les modes et durées d'amortissements.

Rubrique	Mode	Durée
Frais d'établissement et de développement	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Immobilier	Linéaire	30 ans

3.1.2 Créances

Toutes les créances sont indiquées à la valeur nominale.

Le compte « Créances reçues par legs ou donations » comprend les legs et donations à percevoir au-delà du 30 juin 2024.

Les lignes 'Subventions à recevoir' et 'Dons et partenariats à recevoir' correspondent aux montants des conventions bailleurs constatés en produits mais non encore reçus.

3.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif

3.2.1 Fonds propres de la Fondation

En septembre 2016, lors de la transformation de l'association en fondation reconnue d'utilité publique, une dotation d'un montant initial de 750 K€ a été constituée. Des versements complémentaires sont venus accroître cette dotation initiale, et la dotation pérenne d'un montant total de 1 500 K€ a été finalisée lors de l'approbation des comptes 2023 par le Conseil d'administration. L'immeuble de bureau du siège social représente la contrepartie de la dotation pérenne.

3.2.2 Fonds dédiés aux programmes

Lorsque des ressources sont affectées par les donateur·rices et testateur·rices ou bailleurs de fonds à des projets définis, la partie des ressources non utilisées en fin d'année est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés de l'exercice », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif la rubrique « Fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés antérieurs » inscrite en produit au compte de résultat.

Les fonds dédiés sont, pour l'essentiel, le montant des ressources affectées aux financements de programmes en attente de transfert vers le « terrain », déduction faite des frais de gestion.

3.2.3 Emprunts

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont comptabilisés au passif du bilan lors de leur contractualisation. Chaque année, selon l'échéancier de remboursement des emprunts, le montant de l'emprunt est diminué de la valeur du capital remboursé. Les intérêts inhérents à cet emprunt sont comptabilisés en charges financières.

3.2.4 Dettes

Toutes les dettes sont indiquées à la valeur nominale.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Fait générateur pour l'enregistrement des produits

Subventions d'exploitation : L'enregistrement en produit est reconnu lors de la notification, en tenant compte des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

Dons manuels : Les dons manuels récurrents et ponctuels sont reconnus en produit dès leur encaissement selon le moyen de paiement.

Mécénats / contributions financières : L'enregistrement en produit est reconnu à la signature de la convention en tenant compte des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

Legs, donations, assurances-vie : La comptabilisation est conditionnée par la seule acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

4.2 Allocation des transferts aux pays

Les dons pour parrainage d'enfants sont alloués aux pays où résident les filleul·es choisi·es par les donateurs et donatrices. Les autres dons et subventions sont alloués aux pays qui abritent des projets qui ont été sélectionnés par l'entité à l'origine du don ou de la subvention.

4.3 Participation aux frais de gestion

Chaque type de don supporte des frais de gestion selon sa nature et/ ou selon la convention passée avec l'entité à l'origine du don, de la subvention ou du legs. Ces frais de gestion participent au financement des frais de fonctionnement de l'ONG, ses actions d'appui aux programmes déployés dans les pays d'intervention et à ses frais de collecte.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

5.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif

5.1.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	485 252			485 252
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	485 252	0	0	485 252
Terrains				
Constructions	1 298 331			1 298 331
Installations générales, agencements, aménagements	15 665			15 665
Matériel de bureau, informatique, mobilier	344 254	62 179		406 434
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 658 251	62 179	0	1 720 431
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	10 008			10 008
Immobilisations financières	10 008	0	0	10 008
Total	2 153 511	62 179	0	2 215 691

5.1.2 Tableau de variation des amortissements

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	481 958	954		482 912
Immobilisations incorporelles	481 958	954	0	482 912
Constructions	146 681	38 265		184 946
Installations générales, agencements et aménagements divers			0	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	278 144	54 036		332 180
Immobilisations corporelles	424 826	92 300	0	517 126
Total	906 784	93 254	0	1 000 038

5.1.3 Créances

en euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	805	805	
Créances reçues par legs ou donations	197 138	197 138	
Autres	3 948	3 948	
Subventions à recevoir	6 320 967	4 319 307	2 001 660
Dons et partenariats à recevoir	839 221	692 415	146 806
Plan International à recevoir	773 680	773 680	
Taxe sur la formation	11 261	11 261	
Charges constatées d'avance	129 069	129 069	
Total	8 276 089	6 127 623	2 148 466

5.1.4 Disponibilités

en euros	30/06/2024	30/06/2023
Comptes courants bancaires	2 051 387	4 484 283
Caisse	599	859
Total	2 051 986	4 485 142

5.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif

5.2.1 Fonds propres de la Fondation

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Résultat		A la clôture de l'exercice
			Montant	dont Q.P du résultat liée AGP	
Fonds propres sans droit de reprise	1 427 000	73 000			1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	106 300	200 000			306 300
Report à nouveau	102 654	326 032			428 686
Excédent ou déficit de l'exercice	599 032	-599 032	-183 348	-183 348	-183 348
Total	2 234 986	0	-183 348	-183 348	2 051 638

5.2.2 Provision pour risques et charges

en euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Charges pour travaux propriétaire	15 008	23 289		15 008	23 289
Pensions et obligations similaires					
Autres provisions pour risques et charges	64 330	40 245			104 575
TOTAL	79 338	63 534	0	15 008	127 864

La ligne « Autres provisions pour risques et charges » concerne la provision pour indemnités de départ en retraite sur les 36 salariés cadres en CDI au 30/06/24 selon les hypothèse actuarielles suivantes: taux d'actualisation : 3,60%, taux de revalorisation salariale : 1%, tables de mortalité : Cadre INSEE 2024, et taux de charges sociales patronales : 0,55%

5.2.3 Fonds dédiés aux programmes de la Fondation

En euros	A l'ouverture		Utilisations			A la clôture
		Reports	Montant	dont remboursement	Transferts	Montant
Legs	130 670	129 963	62 412			198 221
Sous-Total	130 670	129 963	62 412			198 221
Subventions						
Parrainage	403	185				588
Projets de développement	144 667	508 702	378 518			274 850
Projets d'urgence	2 076 124	49 715	382 696			1 743 143
Sous-Total	2 221 195	558 601	761 215	-	-	2 018 582
Contributions financières						
Parrainage	14 298					14 298
Projets de développement	131 510	170 607	78 258			223 859
Projets d'urgence	39 041	62 100	48 917			52 224
Sous-Total	184 850	232 706	127 175	-	-	290 381
Ressources liées à la générosité du public						
Parrainage	226 728	162 507	171 941			217 294
Projets de développement	2 287 016	1 233 511	1 631 237			1 889 290
Projets d'urgence	443 703	39 738	292 839			190 602
Sous-Total	2 957 446	1 435 756	2 096 017	-	-	2 297 186
Total	5 494 161	2 357 027	3 046 818	-	-	4 804 370

A noter que les Fonds dédiés des projets non mouvementés depuis plus de 2 ans s'élèvent à 217K€.

5.2.4 Dettes

en euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	120 193	38 407	81 786	
Fournisseurs et comptes rattachés	325 022	325 022		
Personnel et comptes rattachés	180 377	180 377		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	187 749	187 749		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	47 311	47 311		
Plan International Inc.	1 385	1 385		
Autres dettes	30 492	30 492		
Produits constatés d'avance	3 343 589	934 935	2 408 654	
Autre compte débiteur ou créditeur	323 737	323 737		
TOTAL	4 559 856	2 069 416	2 490 440	

NB : les Produits Constatés d'Avance correspondent à la partie des subventions affectée aux exercices postérieurs à l'exercice 2024

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Analyse des produits d'exploitation

En euros	30/06/2024
Produits liés à la générosité du public	
Parrainage d'enfants	9 982 744
Dons récurrents	971 641
Dons ponctuels	343 517
Abandon des frais bénévoles	-
Legs & donations	213 561
Mécénat d'entreprise	287 802
Autres produits	3 587
Sous-Total	11 802 852
Produits non liés à la générosité du public	
Contributions financières	348 968
Subventions et concours publics	5 670 506
Autres produits (Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges, intérêts bancaires,...)	112 374
Sous-Total	6 131 847
Total	17 934 700

Le parrainage d'enfants est la première source de recettes. La collecte des dons récurrents et ponctuels ainsi que les legs et donations sont destinés à financer des projets de développement ou d'urgence. Les contributions financières sont issues des organisations sans but lucratif. Ces produits, ainsi que le mécénat d'entreprise et les subventions publiques font généralement l'objet d'une convention de financement dédiée à un projet spécifique.

6.2 Legs, donations et assurances vie

En euros	Montant
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	60 724
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	152 837
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds dédiés liés aux legs ou donations	62 412
Sous-Total	275 973
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds dédiés liés aux legs ou donations	129 963
Sous-Total	129 963
Total	146 009

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » présente les produits nets des charges afférentes.

6.3 Répartition des aides financières

En Euros	FY24		FY23		Variation
	Montant	%	Montant	%	
Afrique	8 901 710	69%	6 604 493	57%	135%
Asie	2 132 185	17%	2 358 389	20%	90%
Amérique Latine	1 799 319	14%	2 312 220	20%	78%
Autre (Ukraine notamment)	48 345	0%	266 333	2%	18%
TOTAL	12 881 559	100%	11 541 435	100%	112%

Les aides financières correspondent aux transferts financiers vers les pays d'intervention.

7 AUTRES INFORMATIONS

7.1 Effectif au 30 juin 2024

Au 30 juin 2024, le personnel salarié de la Fondation (en équivalent temps plein) s'élève à 39.5 personnes.

7.2 Engagements hors bilan donnés

Les engagements hors bilan sont des contrats de location d'équipements. Le montant de ces engagements au 30 juin 2024 s'élève à 59 670 €.

7.3 Engagements hors bilan reçus

Un engagement hors bilan correspondant à un legs d'une valeur estimée à 112 000 € nous a été notifié en fin d'exercice mais il n'a pas été accepté en date de clôture .

7.4 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

L'article 20 de la loi 2006-586 du 24/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions.

Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres salariés est de 229 223€

7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du Commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2024 ressort à 26 000 € HT

8 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs des sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution des activités de la Fondation dans une perspective de continuité d'exploitation.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	30/06/2024		30/06/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	11 751 530	11 751 530	12 263 504	12 263 504
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-		
1.2 Dons, legs et mécénat	-	-		
- Dons manuels	11 246 580	11 246 580	11 759 044	11 759 044
- Legs, donations et assurances-vie	213 561	213 561	169 951	169 951
- Mécénat	287 802	287 802	333 316	333 316
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 587	3 587	1 193	1 193
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	497 656	-	516 082	-
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	51 323	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	348 968	-	407 465	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	97 366	-	108 617	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	5 670 506	-	4 907 711	-
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 008	15 008	17 703	17 703
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 046 818	2 126 228	3 642 487	1 919 546
TOTAL	20 981 518	13 892 765	21 347 487	14 200 753
	-	-	-	-
CHARGES PAR ORIGINE				
1 - MISSIONS SOCIALES	15 919 402	10 093 547	14 183 828	10 188 953
1.1 Réalisées en France	-	-		
- Actions réalisées par l'organisme	1 795 137	1 795 137	1 584 723	1 584 723
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-		
1.2 Réalisées à l'étranger	14 124 265	8 298 410		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	12 599 105	8 604 230
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 313 783	2 050 314	1 962 950	1 801 507
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 047 582	2 026 569	1 706 466	1 706 466
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	266 201	23 745	256 483	95 041
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	511 120	648 962	513 879	228 954
4 - DOTATION AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	63 534	63 534	43 274	43 274
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 357 027	1 219 757	4 044 525	1 339 032
TOTAL	21 164 867	14 076 114	20 748 455	13 601 721
EXCEDENT OU DEFICIT	- 183 348	- 183 348	599 032	599 032

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30/06/2024		30/06/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 718	22 718	20 752	20 752
Bénévolat	22 718	22 718	20 752	20 752
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	350 557		199 695	
Prestations en nature	-		-	
Dons en nature	150 862		199 695	
TOTAL	373 275	22 718	220 447	20 752
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	357 736	7 179	206 239	6 544
Réalisées en France	7 179	7 179	6 544	6 544
Réalisées à l'étranger	350 557	-	199 695	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	15 539	15 539	14 208	14 208
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		-		-
TOTAL	373 275	22 718	220 447	20 752

Les tableaux ci-dessous présentent la réconciliation entre le compte de résultat et le CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises											-
Variation de stock											-
Autres achats et charges externes	682 721		385 577		1 500 107	56 287	202 497				2 827 188
Aides financières			12 881 559								12 881 559
Impôts, taxes et versement assimilés	84 362		62 203		40 227	19 059	21 808				227 659
Salaires et traitements	685 094		509 227		339 309	146 741	192 639				1 873 010
Charges sociales, autres charges de personnel	308 815		261 749		146 164	41 104	81 388				839 219
Dotations aux amortissements et dépréciations	32 775		23 000		21 013	2 732	12 349				91 869
Dotations aux provisions								63 534			63 534
Reports en fonds dédiés										2 357 027	2 357 027
Autres charges											-
Charges financières	794		701		316	257	163				2 231
Charges exceptionnelles	576		250		445	22	277				1 570
Participations des salariés aux résultats											-
Impôt sur les bénéfices											-
TOTAL	1 795 137	-	14 124 265	-	2 047 582	266 201	511 120	63 534	-	2 357 027	21 164 867

8.1 Produits

Nos recettes proviennent de quatre catégories de ressources :

- Les produits de la générosité du public, incluant le mécénat d'entreprise ;
- Les contributions financières des organismes sans but lucratif ;
- Les subventions et concours publics ;
- Les autres produits.

8.1.1 Produits liés à la générosité du public

La politique de Plan International France consiste à utiliser toutes les recettes dans les plus brefs délais, tout en respectant les règles de bonne gestion des *Country Office* de Plan international.

Dons manuels

Cette rubrique comprend plusieurs composants :

- Dons de parrainage d'enfants : Il s'agit de dons destinés au parrainage d'enfants et au financement de projets dans leurs communautés.
- Autres dons récurrents : Cette rubrique cumule tous les autres dons récurrents de nos supporteurs et comprend principalement des dons récurrents au Fonds des projets prioritaires ou au Fonds d'urgence.
- Dons ponctuels : Ce sont souvent des dons stimulés par des appels et des campagnes spécifiques (par exemple en situation d'urgence) ainsi que les renoncements aux remboursements des frais de transport encourus par les bénévoles.

Affectation des ressources : Les dons sont affectés conformément aux souhaits des donateurs et donatrices. Une quote-part est prélevée sur ces ressources, ainsi que sur les produits financiers et exceptionnels, afin de financer les missions sociales en France et les frais de recherche de fonds et de fonctionnement.

Legs et autres libéralités

Ce sont les montants encaissés en provenance de legs, de donations ou de polices d'assurances-vie.

Mécénat

Les produits de mécénat correspondent aux conventions signées avec des entreprises pour financer les projets de Plan International.

Autres produits liés à la générosité du public

Les produits financiers sont générés par des fonds issus de la générosité du public placés sur un compte rémunéré.

8.1.2 Produits non liés à la générosité du public

Contributions financières sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie correspondent aux conventions de financement signées avec des organisations sans but lucratif pour financer les projets de Plan International.

Autres produits non liés à la générosité du public

Plus précisément ce sont les remboursements des formations, des indemnités journalières, et des produits de gestions diverses .

8.1.3 Subventions et autres concours publics

Ce sont des recettes provenant soit de l'Union Européenne, soit des institutions publiques françaises (ex : Agence Française de Développement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,), soit encore des institutions internationales (ex : agence des Nations Unies). Ces recettes sont comptabilisées selon les engagements pris auprès des bailleurs institutionnels.

8.1.4 Reprise sur provisions et dépréciations

Cette rubrique regroupe le total des reprises sur provisions, de toute nature, et dépréciations.

8.1.5 Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Ce sont les sommes affectées et non encore utilisées à la fin de l'exercice précédent et qui ont été utilisées sur l'exercice 2024.

8.2 Charges

Les emplois de Plan International France se divisent en cinq composants :

- Les missions sociales : réalisées en France et à l'étranger ;
- Les frais de recherche de fonds ;
- Les frais de fonctionnement ;
- Les dotations aux provisions et dépréciations ;
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice.

8.2.1 Missions sociales

Plan International France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 4 septembre 2016. Selon ses statuts (article 1), elle a pour but de pourvoir, dans le monde entier, au soin, à l'entretien, à l'éducation et au bien-être des enfants déshérités et de leurs familles dans les pays ou les communautés les plus démunis, avec l'objectif de leur permettre d'être capables de subvenir à leurs besoins vitaux et d'accroître leurs capacités de participer et de contribuer à leurs sociétés.

Ses moyens d'actions sont notamment (article 2 des statuts) :

- être une organisation humanitaire d'aide au développement des enfants, notamment par le parrainage, ou par d'autres sources de financement ;
- être membre et participer aux activités de l'organisation internationale Plan International, Inc., aux côtés d'autres organisations nationales répondant au nom de Plan International, aux aspirations et aux objectifs décrits à l'article 1 de ses statuts ;
- mener des actions correspondant à l'objet social à l'aide d'une équipe de permanents salariés et de bénévoles pour mener les actions de la fondation ;
- intéresser les personnes physiques et morales de bonne volonté à la nécessité d'un tel engagement par tous moyens de communication ;
- obtenir leur assistance et leur soutien financier, collecter des fonds ;
- assurer la transmission et la distribution des sommes collectées au bénéfice des enfants ;
- permettre l'établissement de relations de parrainage entre les personnes fournissant une aide et les enfants déshérités leurs familles et leurs communautés, avec comme objectif d'accroître la compréhension entre des personnes de cultures et de pays différents.
- monter, réaliser ou faire réaliser, suivre et évaluer des projets de développement auprès de certains pays en recherchant le concours d'institutions publiques et privées ;
- sensibiliser le grand public et les décideurs publics français aux droits de l'enfant, développer un plaidoyer en France en faveur des droits de l'enfant, notamment en menant des campagnes de communication et en participant aux travaux de réflexion menés par les pouvoirs publics français.

Missions sociales réalisées en France

Ce poste couvre :

- Les coûts liés à la relation entre les parrains et marraines et leurs filleul.e.s (correspondance, traductions, organisation de visites, etc.) ;
- Les frais liés à l'organisation de temps forts de communication comme la journée internationale des droits des filles le 11 octobre, d'opérations d'éducation au développement et de sensibilisation et d'information du public, si elles ne sont pas associées à des appels à dons ;
- Les coûts afférents aux activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques pour influencer la politique française de solidarité internationale en matière de droits humains et de droits des enfants.

Missions sociales réalisées à l'étranger

Les missions à l'étranger consistent à la mise en place et au financement de projets au bénéfice des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs communautés dans les pays en voie de développement. Des transferts trimestriels de fonds sont effectués vers les antennes Plan International dans tous les pays où des donateurs et donatrices parrainent des enfants ou financent des projets.

Ce poste comprend les actions réalisées directement pour :

- La mise en œuvre des actions et programmes par le réseau Plan International dans les pays prioritaires d'intervention et les pays de parrainage ;
- L'appui au montage, à la mise en place et au suivi des programmes internationaux ;
- L'appui aux efforts de plaidoyer dans les pays au niveau local.

8.2.2 Frais de recherche de fonds

Ces frais se composent de deux types distincts de dépenses :

- **Les frais de collecte**, qui représentent les coûts de marketing auprès de donateurs et donatrices potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, les coûts de collecte en face à face ainsi que des achats d'espace dans les médias.
- **Les frais de traitement de dons**, qui correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

8.2.3 Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe :

- **Les frais de gestion**, qui regroupent les coûts de structure et des services centraux administratifs et financiers du siège, après l'exclusion des coûts qui sont directement affectés aux rubriques des missions sociales et des frais de recherche de fonds.
- **Les impôts et taxes**, qui sont les taxes qui ne sont pas directement attribuables aux coûts de personnel et sont principalement la taxe foncière et la taxe sur les bureaux.

8.2.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Cette rubrique regroupe le total des provisions, de toute nature, et dépréciations.

8.2.5 Report en fonds dédiés de l'exercice

Pour des raisons logistiques et de bonne gestion, il n'est pas toujours possible de transférer immédiatement vers le terrain toutes les ressources affectées aux projets. Le report en fonds dédiés correspond aux sommes affectées et qui seront donc disponibles pour un transfert lors de l'exercice suivant, après financement des frais généraux.

8.2.6 Excédent ou déficit de l'exercice

L'ONG n'a pas pour vocation de générer des excédents sur ses activités. Toutefois lors de l'exercice précédent, il avait été décidé de décaler des investissements marketing de l'exercice 2023 à l'exercice 2024 afin de se laisser le temps d'identifier les leviers les plus pertinents. Ainsi les comptes 2023 avaient fait apparaître un excédent conséquent et un report à nouveau d'une partie avait été voté en Conseil d'administration d'approbation des comptes 2023 afin de réaliser les investissements correspondant sur l'exercice 2024. En conséquence, les comptes 2024 présentent un déficit comptable comme anticipé qui sera proposé pour affectation au report à nouveau lors de l'approbation des comptes 2024.

8.2.7 Charges financées par la générosité du public

Pour les missions sociales réalisées à l'étranger, l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est directement retracée en comptabilité. Les missions sociales réalisées en France et les reprises sur provisions et dépréciations sont financées sur la générosité du public. La générosité du public finance également la part des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement non

pris en charge par les frais de gestion inclus dans les subventions publiques et les contributions financières des organisations à but non lucratif.

8.3 Contributions volontaires en nature

8.3.1 Bénévolat

Ces contributions proviennent du travail effectué au siège par des bénévoles. Plan International France encourage le bénévolat et mobilise des bénévoles dans de nombreux domaines. Le nombre de bénévoles varie de façon significative selon le jour et la période de l'année. En moyenne actuellement il y a une dizaine de bénévoles qui viennent faire une journée de travail par semaine.

Le travail des bénévoles, n'ayant pas d'équivalent parmi les postes salariés, a été valorisé par prudence au Smic horaire.

8.3.2 Prestations en nature

Ce sont les valeurs à prix coûtant des prestations de services offertes par des entreprises. En 2024, Plan International France n'a pas bénéficié d'un contrat de prestation en nature.

8.3.3 Dons en nature

Ce sont les valeurs à prix coûtant des dons offerts par des organisations.

9 COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

EMPLOI PAR DESTINATION	30/06/2024	30/06/2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	30/06/2024	30/06/2023
1 - MISSIONS SOCIALES	10 037 772	10 188 953	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	11 751 530	12 263 504
1.1 Réalisées en France	-	-	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	1 762 361	1 584 723	1.2 Dons, legs et mécénat	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels	11 246 580	11 759 044
1.2 Réalisées à l'étranger	8 275 410	8 604 230	- Legs, donations et assurances-vie	213 561	169 951
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécénat	287 802	333 316
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 587	1 193
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 227 585	1 801 507			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 227 585	1 706 466			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	95 041			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	527 466	228 954			
TOTAL DES EMPLOIS	12 792 823	12 219 414	TOTAL DES RESSOURCES	11 751 530	12 263 504
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	63 534	43 274	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 008	17 703
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 219 757	1 339 032	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 126 228	1 919 546
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	599 032	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	183 348	-
TOTAL	14 076 114	14 200 753	TOTAL	14 076 114	14 200 753

9.1 Principes généraux de l'établissement du CER

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) et les notes associées font partie intégrante de l'Annexe aux comptes, conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

9.2 Emplois par destination

Les emplois par destination du CER correspondent à la part des charges de l'exercice financée par la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

9.3 Ressources par destination

Les ressources par destination du CER correspondent à la part des produits de l'exercice issus de la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

9.4 Ressources reportées liées à la générosité du public

	30/06/2024	30/06/2023
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	906 513	458 930
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	- 183 348	599 032
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	29 237	- 38 298
(-) Affectation à la dotation pèrene	-	- 76 000
(-) Quote part remboursement d'emprunt	- 37 713	- 37 152
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (HORS FONDS DEDIES)	714 689	906 513

Les ressources reportées en début d'exercice sont augmentées ou diminuées par l'excédent ou déficit de la générosité public tel que reporté dans le CROD. Ensuite, s'additionnent :

- Les investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de la période en neutralisant les dotations de la période ;
- Les remboursements en capital des emprunts liés à l'AGP ;
- L'abondement à la dotation par affectation du résultat.

Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice – part financée par les ressources liées à la générosité du public

Vue la prépondérance des ressources collectées liées à la générosité du public par rapport au total des ressources, et l'impossibilité d'attribuer une immobilisation directement à ces financements, ce montant est calculé au prorata des prélèvements des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

Neutralisation des dotations aux amortissements financées à compter de la première application de règlement par les ressources collectées auprès du public

Le coût des acquisitions d'immobilisations est diminué par la quote-part des amortissements financée par les ressources collectées auprès du public. Le montant de ces amortissements est aussi calculé au prorata des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

Affectation à la dotation pérenne

Le montant total de la dotation pérenne prévu dans les statuts a été atteint sur l'exercice précédent.

Quote-part remboursement d'emprunt

L'immobilier étant le pendant de la dotation, on considère que le remboursement est financé à 100% sur les ressources liées à la générosité du public.